

**Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Construction de 58 logements, quai Bugnet - Garantie de la Ville de Besançon pour le remboursement d'un emprunt 15 600 000 F contracté auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM - Modification de la délibération du 21 novembre 1980**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Par délibération du 21 novembre 1980, le Conseil Municipal a accordé la garantie de la Ville pour un emprunt de 15 600 000 F que l'Office Public Municipal d'HLM a contracté à hauteur de 15 590 333 F auprès de la Caisse de Prêts aux Organismes d'HLM pour une durée de 34 ans, emprunt destiné à financer le programme de construction de 58 logements, quai Bugnet.

M. le Président de l'Office Public Municipal d'HLM nous a informés qu'il envisage de renégocier ce prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant résiduel de 14 850 672,66 F et pour la durée résiduelle de 23 ans à des conditions plus avantageuses : taux d'intérêt variable de 6,80 % avec taux de progressivité des annuités de 1,95 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces nouvelles modalités et à modifier en conséquence la délibération du 21 novembre 1980.

M. TISSOT, Président de l'Office Public Municipal d'HLM ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte à l'unanimité ces dispositions.